



SAPEURS-POMPIERS
AUBE

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE L'AUBE

Etat-major

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

n°49

de janvier à juin 2024

SOMMAIRE DES DELIBERATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION ET BUREAU

Séance	N°	B ou CA	Service instructeur	Titre	Page
28/03/2024	24-02	B	SOUS DIRECTION OPERATIONS ET TECHNIQUE	Demande de subvention : Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires : « Fonds vert » - prévention des risques d'incendies et forêt et de végétation	5
28/03/2024	24-03	B	SOUS DIRECTION OPERATIONS ET TECHNIQUE	Demande de subvention : Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires : « Fonds vert » - ingénierie	7
28/03/2024	24-04	B	SOUS DIRECTION OPERATIONS ET TECHNIQUE	Don de matériels – Association « les gardes remises » (77)☐	8
28/03/2024	24-05	B	SOUS DIRECTION OPERATIONS ET TECHNIQUE	Renouvellement des conventions établies entre le SDIS de l'Aube et la société d'autoroute APRR	9
28/03/2024	24-06	B	SOUS DIRECTION OPERATIONS ET TECHNIQUE	Renouvellement des conventions établies entre le SDIS de l'Aube et la société d'autoroute SANEF	10
28/03/2024	24-03	CA	SOUS DIRECTION RESSOURCES ET TERRITOIRE	Compte de gestion relatif à l'exercice 2023	7
28/03/2024	24-04	CA	SOUS DIRECTION RESSOURCES ET TERRITOIRE	Compte administratif 2023	10
28/03/2024	24-05	CA	SOUS DIRECTION RESSOURCES ET TERRITOIRE	Affectation du résultat de fonctionnement 2023	17
28/03/2024	24-06	CA	SOUS DIRECTION RESSOURCES ET TERRITOIRE	Budget 2024 – Ajustement des provisions	19
28/03/2024	24-07	CA	SOUS DIRECTION RESSOURCES ET TERRITOIRE	Budget 2024 – Mise à jour des autorisations de programme	21

28/03/2024	24-08	CA	SOUS DIRECTION RESSOURCES ET TERRITOIRE	Budget supplémentaire 2024	24
28/03/2024	24-09	CA	SOUS DIRECTION RESSOURCES ET TERRITOIRE	Transformation de postes – personnels techniques de catégorie C	31
28/03/2024	24-10	CA	SOUS DIRECTION RESSOURCES ET TERRITOIRE	Indemnisation des formateurs occasionnels et revalorisation du taux horaire brut	32
28/03/2024	24-11	CA	SOUS DIRECTION OPERATIONS ET TECHNIQUE	Plan de financement de l'acquisition de moyens de lutte contre les feux d'espaces naturels dans le cadre d'un pacte capacitaire – Années 2024-2025-2026	33
28/03/2024	24-12	CA	DIRECTION	Autorisation de signature d'une convention pour la participation au Bataillon des Sapeurs-Pompiers de France	35
20/06/2024	24-08	B	SOUS DIRECTION OPERATIONS ET TECHNIQUE	Demande de subvention : Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires : « Fonds vert » - prévention des risques d'incendies et forêt et de végétation	5
20/06/2024	24-09	B	SOUS DIRECTION OPERATIONS ET TECHNIQUE	Convention de partenariat entre Troyes Champagne Métropole et le SDIS de l'Aube relative à la vidéoprotection urbaine intercommunale et au dépôt d'images vers le CTA-CODIS	7
20/06/2024	24-10	B	SOUS DIRECTION OPERATIONS ET TECHNIQUE	Mise à disposition du centre de secours d'Estissac – Actualisation de la convention	8
20/06/2024	24-11	B	SOUS DIRECTION RESSOURCES ET TERRITOIRE	Musique départementale	9
20/06/2024	24-12	B	DIRECTION	Convention de formation professionnelle avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Marne	10

20/06/2024	24-13	B	SOUS DIRECTION OPERATIONS ET TECHNIQUE	Réforme de matériels	11
20/06/2024	24-15	CA	DIRECTION	Modification du règlement intérieur du conseil d'administration	8
20/06/2024	24-16	CA	SOUS DIRECTION RESSOURCES ET TERRITOIRE	Protocole d'exercice du droit syndical	9
20/06/2024	24-17	CA	SOUS DIRECTION RESSOURCES ET TERRITOIRE	Modification du tableau des effectifs	10
20/06/2024	24-18	CA	SOUS DIRECTION SERVICE DE SANTÉ ET DE SECOURS MEDICAL	Indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires – modifications d'activités du SSSM	12
20/06/2024	24-19	CA	SOUS DIRECTION RESSOURCES ET TERRITOIRE	Compte Personnel de Formation	15
20/06/2024	24-20	CA	SOUS DIRECTION RESSOURCES ET TERRITOIRE	Expression des besoins en formation 2025	17
20/06/2024	24-21	CA	SOUS DIRECTION OPERATIONS ET TECHNIQUE	Modification charte permis poids lourds	19
20/06/2024	24-22	CA	SOUS DIRECTION OPERATIONS ET TECHNIQUE	Modification charte permis bateau	20
20/06/2024	24-23	CA	SOUS DIRECTION RESSOURCES ET TERRITOIRE	Plan d'acquisition de moniteurs multiparamétriques avec capacités à télétransmissions et demande de financement FEDER	21
20/06/2024	24-24	CA	SOUS DIRECTION OPERATIONS ET TECHNIQUE	Acquisition du terrain et du centre de secours de Ramerupt	23

20/06/2024	24-25	CA	SOUS DIRECTION OPERATIONS ET TECHNIQUE	Réhabilitation du Centre de secours de Ramerupt	24
20/06/2024	24-26	CA	SOUS DIRECTION OPERATIONS ET TECHNIQUE	Réhabilitation du Centre de secours d'Aix en Othe	26

**BUREAU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**



28 mars 2024

Décisions

Le bureau du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Aube, réuni au centre d'incendie et de secours de TROYES OUEST le **jeudi 28 mars 2024**, a examiné les dossiers ci-après et pris les décisions suivantes :

Rapport référencé : 24-02

Demande de subvention : Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires : « Fonds vert » - prévention des risques d'incendies et forêt et de végétation

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

PREND ACTE de ces informations et de la stratégie du SDIS ;

AUTORISE le Président à solliciter la subvention de l'Etat au titre du **Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires : « Fonds vert »** ;

AUTORISE le Président à signer la convention de financement.

Rapport référencé : 24-03

Demande de subvention : Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires : « Fonds vert » - ingénierie

Après en avoir délibéré,

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

PREND ACTE de ces informations et de la stratégie du SDIS ;

AUTORISE le Président à solliciter la subvention de l'Etat au titre du **Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires : « Fonds vert »** ;

AUTORISE le Président à signer la convention de financement.

Rapport référencé : 24-04

Don de matériels - Association « les gardes remises » (77)

Après en avoir délibéré,

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

PREND ACTE du principe de la réforme de ces engins ;

AUTORISE le Président à céder à l'association « les gardes remises », les matériels cités ci-dessus.

Rapport référencé : 24-05

Renouvellement des conventions établies entre le SDIS de l'Aube et la société d'autoroute APRR

Après en avoir délibéré,

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer les conventions établies entre le SDIS de l'Aube et la société d'autoroute APRR.

Rapport référencé : 24-06

Renouvellement des conventions établies entre le SDIS de l'Aube et la société d'autoroute SANEF

Après en avoir délibéré,

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer les conventions établies entre le SDIS de l'Aube et la société d'autoroute SANEF.

CONSEIL D'ADMINISTRATION



28 mars 2024

Décisions

Le bureau du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Aube, réuni dans les locaux du centre d'incendie et de secours de Troyes Ouest le **jeudi 28 mars 2024**, a examiné les dossiers ci-après et pris les décisions suivantes :

Rapport référencé : 24-03
Compte de gestion relatif à l'exercice 2023

Après en avoir délibéré,
 LE D'ADMINISTRATION,
 à l'unanimité,

Le compte de gestion de l'exercice s'arrête aux résultats suivants :

SECTION	EXERCICE 2023					
	Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement	Recettes nettes	Dépenses nettes	Résultats de l'exercice	Situation finale
	A	B	a	b	C = a - b	A - B + C
INVEST.	2 422 330,49 €		8 724 153,67 €	9 432 584,84 €	- 708 431,17 €	1 713 899,32 €
FONCT.	798 224,30 €	€	21 496 463,12 €	21 746 891,00 €	- 250 427,88 €	547 796,42 €
TOTAL	3 220 554,79 €	€	30 220 616,79 €	31 179 475,84 €	- 958 859,05 €	2 261 695,74 €

ARRETE le compte de gestion de l'exercice 2023 présenté par Monsieur le Payeur Départemental et établissant les résultats détaillés dans le tableau ci-dessus.

Rapport référencé : 24-04
Compte administratif pour l'exercice 2023

Après en avoir délibéré,
 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
 à l'unanimité,

ARRETE la détermination du résultat global de clôture de l'exercice 2023 comme suit :

SECTION	CREDITS OUVERTS	MANDATS EMIS	RECETTES PREVUES	TITRES DE RECETTES EMIS
Investissement	14 607 330,22 €	9 432 584,84 €	14 607 330,22 €	8 724 153,67 €
Fonctionnement	22 011 554,30 €	21 746 891,00 €	22 011 554,30 €	21 496 463,12 €
TOTAL	36 618 884,52 €	31 179 475,84 €	36 618 884,52 €	30 220 616,79 €

PREND ACTE que ce résultat est en accord avec les opérations décrites au compte de gestion de Monsieur le Payeur Départemental de l'Aube traduisant un excédent global de clôture de **2 261 695,74 €** ;

APPROUVE, en l'absence du Président et sous la présidence d'un membre du conseil, le présent compte administratif et donne acte au Président de sa communication concernant la présentation de l'exécution des dépenses et des recettes pour l'année 2023.

Rapport référencé : 24-05
Affectation du résultat de fonctionnement 2023

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
à l'unanimité,

APPROUVE l'affectation de la totalité du résultat de fonctionnement 2023, d'un montant de 547 796,42 €, au financement de la section de fonctionnement et l'inscription de ce montant à la ligne 002 « *résultat de fonctionnement reporté* » du budget supplémentaire 2024.

Rapport référencé : 24-06
Budget 2024 – Ajustement des provisions

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
à l'unanimité,

AUTORISE la reprise totale de la provision constituée pour l'instance (n°2001259), à hauteur de **1 500 € (article 7815)** et **500 € (article 7817)** et l'augmentation de la provision constituée pour les jours de compte épargne-temps des agents à hauteur de **14 211 € (article 6815)**.

Rapport référencé : 24-07
Budget 2024 – Mise à jour des autorisations de programme

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
à l'unanimité,

APPROUVE la modification du montant des autorisations de programme suivantes, à volume global constant :

AUTORISATION DE PROGRAMME	DATE VOTE	DATE REVISION	SITUATION ACTUELLE	MODIFICATION PROPOSEE	NOUVELLE SITUATION
REHABILITATION REAMENAGEMENT ET EXTENSION DE L'ETAT-MAJOR	06/12/2022	30/01/2023	9 838 000 €	+ 430 000 €	10 268 000 €
REHABILITATION DES CIS	06/12/2022		1 700 000 €	- 430 000 €	1 270 000 €
MONTANT TOTAL DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME			11 538 000 €		11 538 000 €

Rapport référencé : 24-08
Budget supplémentaire 2024

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
à l'unanimité,

ADOPTE le budget supplémentaire du service départemental d'incendie et de secours pour l'année 2024, joint à la présente délibération ;

CHARGE le Président de son application ;

AUTORISE le Président à signer tout document relatif à l'exécution de ce budget supplémentaire.

Rapport référencé : 24-09
Transformation de postes – personnels techniques de catégorie C

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
à l'unanimité,

VALIDE la création de deux postes de personnels techniques relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques ;

INSCRIT au budget les crédits correspondants concernant le recrutement de deux personnels techniques.

Rapport référencé : 24-10
Indemnisation des formateurs occasionnels et revalorisation du taux horaire brut

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
à l'unanimité,

AUTORISE dans le cadre de cumul d'activité, l'indemnisation des activités de formation exercées par les sapeurs-pompiers professionnels au taux horaire de 22 € brut ;

INSCRIT au budget les crédits correspondants.

Rapport référencé : 24-11

Plan de financement de l'acquisition de moyens de lutte contre les feux d'espaces naturels dans le cadre d'un pacte capacitaire – Années 2024-2025-2026

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

VALIDE le plan de financement proposé ci-dessus, prévoyant notamment une participation de l'Etat à hauteur de 130 000 € pour l'acquisition d'un camion-citerne feux de forêts moyen (CCFM) ;

AUTORISE le Président à signer une convention avec l'Etat (dite « pacte capacitaire ») relative aux modalités de financement des acquisitions précitées et à solliciter les subventions prévues dans le plan de financement.

Rapport référencé : 24-12

Autorisation de signature d'une convention pour la participation au Bataillon des Sapeurs-Pompiers de France

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer la convention pour la participation du SDIS de l'Aube au 17^{ème} Bataillon des Sapeurs-Pompiers de France.

**BUREAU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**



20 juin 2024

Décisions

Le bureau du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Aube, réuni à l'état-major du service départemental d'incendie et de secours le **jeudi 20 juin 2024**, a examiné les dossiers ci-après et pris les décisions suivantes :

Rapport référencé : 24-08

Demande de subvention : Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires : « Fonds vert » - prévention des risques d'incendies et forêt et de végétation

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

PREND ACTE de ces informations et de la stratégie du SDIS ;

AUTORISE le Président à solliciter la subvention de l'Etat au titre du **Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires : « Fonds vert »** ;

AUTORISE le Président à signer la convention de financement.

Rapport référencé : 24-09

Convention de partenariat entre Troyes Champagne Métropole et le SDIS de l'Aube relative à la vidéoprotection urbaine intercommunale et au déport d'images vers le CTA-CODIS

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

PREND ACTE que ce rapport a reçu un avis favorable par

- les membres du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires en date du 4 juin 2024 ;
- les membres du comité social et territorial en date du 5 juin 2024 ;

AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat entre Troyes Champagne Métropole et le SDIS de l'Aube relative à la vidéoprotection urbaine intercommunale et au déport d'images vers le CTA-CODIS.

Rapport référencé : 24-10

Mise à disposition du centre de secours d'Estissac – Actualisation de la convention

Après en avoir délibéré,

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

AUTORISE le Président à conclure avec Troyes Champagne Métropole une convention de mise à disposition du centre de secours d'Estissac se substituant à celle établie pour le même objet avec la communauté de communes des Portes du Pays d'Othe.

Rapport référencé : 24-11

Musique départementale

Après en avoir délibéré,

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

PREND ACTE que ce rapport a reçu un avis favorable par les membres du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires en date du 4 juin 2024 ;

VALIDE la fin de l'indemnisation des musiciens et la modification de l'indemnisation pour les deux professeurs recrutés ;

AUTORISE le Président à signer la convention SDIS-UDSP10.

Rapport référencé : 24-12

Convention de formation professionnelle avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Marne

Après en avoir délibéré,

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer le projet de convention avec le Service Départemental d'incendie et de Secours de la Marne.

Après en avoir délibéré,

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

PREND ACTE du principe de la réforme de ces engins ;

AUTORISE le Président à faire procéder à la vente publique de ces véhicules soit auprès de l'hôtel des ventes (SCP Boisseau et Pomez), soit auprès d'un site d'enchères en ligne (Agorastore SAS par exemple).

CONSEIL D'ADMINISTRATION



20 juin 2024

Décisions

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Aube, réuni à l'état-major du service départemental d'incendie et de secours **le jeudi 20 juin 2024**, a examiné les dossiers ci-après et pris les décisions suivantes :

Rapport référencé : 24-15

Modification du règlement intérieur du conseil d'administration

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

FIXE le règlement intérieur du conseil d'administration du SDIS de l'Aube dans les termes reproduits en annexe au présent rapport.

Rapport référencé : 24-16

Protocole d'exercice du droit syndical

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

PREND ACTE que le comité social territorial a émis un avis favorable sur ce rapport le 5 juin 2024 ;

VALIDE le protocole d'exercice du droit syndical.

Rapport référencé : 24-17

Modification du tableau des effectifs

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

PREND ACTE que le comité social territorial a émis un avis favorable sur ce rapport le 5 juin 2024 ;

VALIDE la création de trois postes de sapeurs-pompiers professionnels non officiers au tableau des effectifs ;

INSCRIT au budget les crédits correspondants.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

PREND ACTE que le comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires a émis un avis favorable sur ce rapport le 4 juin 2024 ;

ABROGE la délibération du CASDIS du 8 décembre 2020 relative à l'indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires ;

VALIDE les modifications du régime indemnitaire des sapeurs-pompiers volontaires suite aux modifications d'activités du SSSM.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

PREND ACTE que le comité social territorial a émis un avis favorable sur ce rapport le 5 juin 2024 ;

VALIDE la mise en œuvre du Compte Personnel de Formation.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

PREND ACTE qu'un avis favorable a été émis par :

- les membres du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires en date du 4 juin 2024 ;

- les membres du comité social territorial en date du 5 juin 2024 ;

VALIDE l'expression des besoins en formation 2025 ;

INSCRIT au budget les crédits correspondants.

Rapport référencé : 24-21
Modification charte permis poids lourds

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

PREND ACTE qu'un avis favorable a été émis par :

- les membres du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires en date du 4 juin 2024 ;
- les membres du comité social territorial en date du 5 juin 2024 ;

VALIDE les modifications relatives à la charte permis poids lourds.

Rapport référencé : 24-22
Modification charte permis bateau

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

PREND ACTE qu'un avis favorable a été émis par :

- les membres du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires en date du 4 juin 2024 ;
- les membres du comité social territorial en date du 5 juin 2024 ;

VALIDE les modifications relatives à la charte permis bateau.

Rapport référencé : 24-23
Plan d'acquisition de moniteurs multiparamétriques avec capacités à télétransmissions et demande de financement FEDER

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

VALIDE le projet et le plan de financement présentés ci-dessus ;

AUTORISE le Président à demander une subvention d'un montant de 157 920 € au titre du FEDER 2021-2027 ;

DONNE POUVOIR au Président pour prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Rapport référencé : 24-24

Acquisition du terrain et du centre de secours de Ramerupt

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

VALIDE l'acquisition par le SDIS, à l'euro symbolique avec dispense de paiement, du centre de secours de Ramerupt et du terrain proposé par la commune ;

AUTORISE le Président à signer l'acte notarié d'acquisition et tout document afférent à la présente décision.

Rapport référencé : 24-25

Réhabilitation du Centre de secours de Ramerupt

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

VALIDE le nouveau calendrier des travaux.

Rapport référencé : 24-26

Réhabilitation du Centre de secours d'Aix en Othe

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

VALIDE le nouveau calendrier des travaux.